FICHE MEDICALE 2017-06-15

Salubutamol inhalé (Ventoline®) et dopage

La **Ventoline®** est composée de **Salbutamol** qui est un **Béta-2 agoniste**. C'est un médicament indiqué dans le **traitement des crises d'asthmes**. Il s'agit d'un bronchodilatateur (il provoque l'augmentation du calibre des bronches) qui agit rapidement. La ventoline® s'administre par inhalation grâce à un nébulisateur.

De nombreux athlètes souffrent d'asthme.

La population est composée d'environ 7% d'asthmatiques dont 80% présentent un bronchospasme d'effort (bronchospasme = diminution rapide et involontaire du calibre des bronches causée, dans ce cas précis, par la réalisation d'un effort sportif). Cette contraction brutale peut entrainer une détresse respiratoire aigüe, avec parfois des conséquences gravissimes.
Il n'est donc pas rare de rencontrer des sportifs prenant de la Ventoline® (Salbutamol) dans le cadre d'activités sportives.

Mais l'utilisation du Salbutamol à des fins de dopage est cependant une réalité dans le monde du sport.

Tout produit dopant confondu, la prévalence du dopage serait de 3 à 5% chez les enfants et adolescents sportifs. Statistiquement, un enfant ou adolescent sportif sur vingt déclare utiliser des produits dopants pour pratiquer son activité physique, soit au minimum un jeune par club.
Chez les amateurs adultes, la prévalence du dopage serait de 5 à 15%. Une étude française de 2001 rapporte que les principales substances détectées sont le cannabis (25 % des cas), le **Salbutamol (21% des cas)**, les stimulants (19%), les corticoïdes (17%), les stéroïdes anabolisants (9%).
Le Salbutamol est donc utilisé comme substance dopante car il possède des propriétés ergogéniques (c'est à dire qui améliore ou est susceptible d'améliorer le travail musculaire) spécialement lorsqu'il est administré **à haute dose**. Cette administration **peut entrainer des manifestations indésirables avec les risques nécessairement associés.**

L'utilisation thérapeutique, c'est à dire propre à guérir ou soulager des maladies, **chez le sportif est autorisé** pour le Salbutamol inhalé :
Maximum 1600 microg/24h, sans excéder 800 microg/12h.
Utilisation sans nécessité de demande d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT).
Une simple «déclaration d'usage» suffit : elle est adressée à l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage). Un formulaire officiel est à télécharger sur le site de l'AFLD pour cette déclaration d'usage.

Cette déclaration d'usage est rédigée par un médecin, accompagnée du courrier d'un pneumologue qui atteste avec des arguments cliniques bien détaillés que le sportif présente un asthme et qui détaille le traitement prescrit ainsi que sa durée, les posologies etc.
En cas de contrôle positif le sportif devra justifier de la réalité de son asthme.

Le Salbutamol est toujours interdits en utilisation detournée et à des concentrations supérieures à 1000 ng/ml dans les urines. Mais à une utilisation normale pour soigner son asthme le sportif sera en dessous de cette limite.
Cette limite de 1000 ng/ml permet de faire le tri entre les tricheurs et les vrais sportifs asthmatiques.